

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du Lundi 17 Juin 2019

Présents :

M.COULLARÉ, Maire
MM CORLAY, CWIKLINSKI, PENINGUE, adjoints
Mmes LOPATA, DIAS, DUMOULIN, conseillers
MM LEFEBVRE, MACHU, QUILLAC, conseillers

Absents : MM THOMANN, Mme LEGROS
Absents représentés : M FACCENDA, Mme MARTIN

Secrétaire de séance : M CORLAY

1°/ Approbation des PV des séances du 25 février et du 4 avril 2019

Les PV sont adoptés à l'unanimité des membres présents. M Corlay propose de les reprendre sur la forme.

2°/ Représentativité des communes auprès des EPCI après mars 2020

M Coullaré fait un résumé du sujet. La représentativité des communes dans les communautés de communes est modifiée par la loi qui privilégie un nombre de sièges proportionnel au nombre d'habitants. La proposition de base de la loi est de réduire le nombre de représentants de 51 à 40 avec pour conséquences d'avoir 12 communes représentées chacune par un seul élu et Pont-Sainte-Maxence représentée par 15 élus et Verneuil par 5 élus. Pour éviter cet état de fait, un accord local, respectant les règles de la loi, a été proposé et validé par le conseil communautaire du 27 mai 2019. Chaque conseil municipal doit entériner cet accord qui entrera en vigueur lors du renouvellement du conseil communautaire en mars 2020. La composition du futur conseil communautaire se fera comme indiqué dans le tableau ci-dessous. A noter que Monceaux garde deux représentants. Les six communes qui n'ont qu'un seul représentant auront droit à un suppléant, mais uniquement pour le conseil communautaire.

50 Sièges	
Pont Sainte Maxence	16
Verneuil en Halatte	6
Pontpoint	5
Brenouille	3
Rieux	2
Cinqueux	2
Sacy le Grand	2
Saint Martin Longueau	2
Angicourt	2
Les Ageux	2
Monceaux	2
Villeneuve sur Verberie	1
Sacy le Petit	1
Roberval	1
Bazicourt	1
Rhuis	1
Beaurepaire	1

Le conseil entérine à l'unanimité cette proposition et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, pour signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement de la présente délibération.

3°/ Emprunt auprès de la Caisse d'Epargne

Monsieur le Maire expose la nécessité de recourir à une demande de financement pour réaliser les travaux de mise aux normes PMR des trottoirs de la rue Louis Drouart.

Après avoir pris connaissances des différentes propositions le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne Hauts de France à savoir :

Crédit Relais à taux fixe :

Montant : 150 000 €

Durée : 24 mois

Périodicité : trimestrielle

Mode de remboursement : échéances constantes

Taux fixe : 0,90 %

Base de calcul : 360/360

Commission d'engagement : 300 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, décide de contracter un crédit relais auprès de la Caisse d'Epargne Hauts de France selon les caractéristiques décrites ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

4°/ Nomination d'un nouvel adjoint

M. le Maire fait part aux conseillers que compte tenu du décès et de la démission de deux adjoints, il convient de nommer un nouvel adjoint jusqu'à la fin du mandat pour le bon fonctionnement et une continuité des services municipaux.

Une seule candidature est déposée : Mme DIAS Térésa, conseillère municipale. Il est procédé au vote à bulletin secret.

Résultat de l'élection du quatrième adjoint :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins dans l'urne :	10
Nombre de bulletins blancs ou nuls	2
Nombre de suffrages exprimés	8
Majorité absolue	7
A obtenu : Mme DIAS Térésa :	8 (huit votes)

Mme DIAS, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée quatrième adjointe et sera installée à compter du 1^{er} juillet 2019. Monsieur Coullaré et madame Dias exposent les délégations qui lui seront confiées : coordination de l'information, représentation de la commune dans plusieurs commissions, suivi des projets en cours.

5°/ Redevance pour l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz

M. le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par le décret du 25 avril 2007.

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales.

Il propose au Conseil, concernant les réseaux de distribution :

- De fixer le taux de la redevance pour occupation du domaine public au seuil de **0,035** par rapport au plafond de 0,035 €/mètre de canalisation de distribution prévu au décret visé ci-dessus.
- Que ce montant soit revalorisé **automatiquement** chaque année par application à la fois de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine public communale et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.
- Que selon le décret N°2007-606 susvisé, cette redevance soit due chaque année à la commune sans qu'il soit nécessaire de délibérer à nouveau.

Le Conseil municipal, ayant entendu cet exposé et après avoir délibéré adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

6°/ Subventions aux associations

Après examen des comptes des associations, le conseil municipal décide sur proposition du maire d'allouer aux associations les subventions suivantes :

➤ Comité d'animation	500 €
➤ Tennis Club Brenouille Monceaux	400 €
➤ Gymnastique volontaire	550 €
➤ Coopérative scolaire	600 €
➤ Groupement des parents d'Elèves de Monceaux	400 €

Elle décide d'allouer à diverses structures les subventions suivantes :

➤ APEI de Creil	200 €
➤ Restaurent du cœur	100 €
➤ ASPIC	120 €
➤ Amicale des Sapeurs-Pompiers de Pont Ste Maxence	100 €

Les associations qui n'ont pas fourni les informations financières demandées par la mairie n'ont pas eu de subventions attribuées.

Les crédits sont prévus dans le budget 2019 aux comptes 6574 et 657361.

Les élus concernés par une association sont sortis de la salle pendant le vote.

7°/ Questions diverses

7 1°/ Décision budgétaire modificative DM n°1

M Le maire demande au conseil municipal de prendre une décision modificative afin de pouvoir régler une facture d'insertion dans la presse suite aux travaux rue L Drouart.

- Chapitre 020 dépenses imprévues invest : – 350 €
- Chapitre 2033 Frais d'insertion invest : + 350 €

Le conseil valide cette décision modificative.

7 2°/ Informations sur les réseaux d'éclairage (audit du SEZEO)

M Cwiklinski présente le rapport d'audit de 11 pages établi par le SEZEO qui résume les défauts constatés sur le réseau d'éclairage de la commune :

- Absence de raccordement à la terre sur les lampadaires rue Cuignières,
- Problème de continuité de la terre sur les lampadaires rues d'En Bas, Desmarest et Mamy,

- Problèmes de protections différentielles sur les armoires électriques et sur les lampadaires équipés de prises de courant.

7 3°/ Assurance suite à divers dégâts

M Coullaré indique que nous devons recevoir un remboursement partiel pour le tourniquet de la plaine de jeux et un remboursement pour la jardinière cassée rue Carrosse.

7 4°/ Panneau d'information numérique

Yves Machu présente son travail sur la mise en place des informations sur le panneau numérique.

Il nous est par ailleurs indiqué que les services de la CCPOH demandent de pouvoir y insérer les informations pour le service jeunesse.

7 5/ Rapport Statistique INSEE sur Monceaux

M. Corlay projette un rapport de 27 pages paru le 25/02/2019 sur la commune de Monceaux suite au recensement de 2015.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 30.

Le Secrétaire de séance

Le Maire

B. CORLAY

A. COULLARÉ